

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 07 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 07 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, à la salle du Cloutier à Saint-Ferréol d'Auroure, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : le 01 Février 2024

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 2

Présents :

CC Loire Semène : Lucile VARILLON (représentant Bernard BOURGIE), Fabrice TENDILLE, Nadia ADJERIOU, Daniel DURIEUX, Anne-Sophie BREYSSE, Guy ESCOFFIER, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, Joseph BUGNAZET, Elisabeth ROYON, Edwige ODIN

CC des Monts du Pilat : Didier PINOT, Jean François BERNE (représentant de Sabine PARAT-MANZI), Caroline BERGERE, Pascal MARTEL, Michel CHARDON, Jean-Bernard FERNANDEZ, Philippe LAGNIET, Aurélie GRANGE, Nicolas JOURJON, Jean-Pierre BASTY, Paul THIOLLIERE, Gérard LINOSSIER, Bernadette CORTIAL, Michel MONTEUX, Sébastien LE GRIS, Danielle RANGER, Raymonde DEYGAS

CC du Pays de Montfaucon : Nicolas PEYRARD

Absents et ont donné pouvoir :

CC des Monts du Pilat :

Françoise DURIEU donne pouvoir à Aurélie GRANGE

Denis THOUMY donne pouvoir à Jean-Pierre BASTY

Absents excusés :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN-ROYON, Patrice FRANC, Christian BLACHON

CC des Monts du Pilat : Sabine PARAT-MANZI, Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Marc VACHER, Gilles MANCIER, Michel GONNET, Lucile KROLL, Françoise DURIEU, Sébastien GEORJON, Denis THOUMY, Isabelle BAAS, Monique MARQUET, Laurent PEREZ, Mireille TARDY, Christian ROUCHOUZE

CC du Pays de Montfaucon : Jean-Michel POINAS

Participaient également :

Secrétaire de séance : Guy ESCOFFIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2024_01_02

Objet : RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024

Après avoir pris connaissance des états des restes à réaliser et des engagements des dépenses et des recettes, le Comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE de reporter les restes à réaliser en investissement sur l'exercice 2024 comme suit :

DEPENSES	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	6 780,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 442 422,80 €
TOTAL	1 449 202.80 €

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président,
Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'Innovation
Z.I. La Garnasse - La Font du Loup
43240 SAINT JUST MALMONT
Tél. 04 77 35 69 64
email : accueil@sictomvelaypilat.fr